

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (projet)

### 25 mars 2025, 18h30, salle de mairie

**Personnes présentes (14) :**

M. AUBRUN Norbert (NA), Mme BOUVET Isabelle (IB), M. CHATEL Grégory (GC), M. DELAHAYE Georges (GD),  
Mme DURAND Nathalie (ND), Mme GAYRAUD Stéphanie (SG), M. GENS Pierre-Yves (PYG), M. GUILLEMIN Arthur (AG),  
Mme LACHIZE-PICCINO Sandrine (SLP), Mme NOVEL Régine (RN), Mme PINTI Caroline (CP), M. PRÉVOST Grégory (GP),  
Mme PUJOS Laëtitia (LP), Mme SANTOS-CANTERO Isabelle (ISC),

**Excusé et pouvoir donné (1) :** M. MARTIN Frédéric à M. PREVOST GREGORY

**Dans le public, conseillère supplémenteaire :** Mme THIBLET Sylvie.

**Remerciement au public**

**Secrétaire de séance :** Isabelle Bouvet

**Ordre du jour :**

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du compte rendu du 18/02/2025
3	Dépenses effectuées en vertu de la délégation de pouvoirs
4	Délibération des taux d'imposition 2025
5	Délibération sur la fongibilité des crédits
6	Vote du budget 2025
7	Délibération d'affectation des résultats 2024
8	Convention Medispace
9	Délibération règlement salle des fêtes
10	Modification du tableau des emplois
11	Informations diverses
12	Questions diverses

**1. DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE :** Isabelle Bouvet

**2. APPROBATION DU CR PROVISOIRE DU 18-02-25 :** unanimité.

**3. DEPENSES EFFECTUEES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR**

03.10.2024	Couverture muret employés communaux (non installées)	568,37 €
19.12.24	Courroie épareuse (Cochet)	163,73 €
31.01.25	Cotisation annuelle logiciel Agate	254,04 €
14.02.25	Entretien poteaux incendie	3 214,78 €
12.02.25	DPE électricité appartement salle des fêtes	330 €
20.02.25	Clé de signature électronique suite aux élections	216 €
22.02.25	Réparation toiture ancienne salle des fêtes	485 €
28.02.25	AED: pièces aspirateurs	218,08 €
28.02.25	Souris gaucher ordinateur + écran	168,52
28.02.25	Verdi: réunion PLU	690 €
28.02.25	Weldom: matériel février	470,09 €
25.02.25	Fioul école	4 950 €

**4. DELIBERATION SUR LES TAUX D'IMPOSITION :** unanimité.

Pour la commune de Brens, les taux d'imposition restent inchangés :

- Foncier bâti : 26,41 %
- Foncier non bâti : 47,29 %

Cependant, le maintien des taux ne signifie pas que l'imposition restera stable. Celle-ci dépend en grande partie de la **valeur locative** que l'État ajuste chaque année en fonction de l'inflation. L'imposition locale repose aussi sur la part intercommunale, départementale et taxes annexes (ex. taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Ainsi, bien que la part communale n'augmente pas, l'imposition peut évoluer en raison de la réévaluation de la valeur locative et des ajustements nationaux ou locaux.

**5. DELIBERATION SUR LA FONGIBILITE DES CREDITS :** unanimité.

Dans un budget communal **prévisionnel**, l'anticipation des dépenses est une estimation. Cependant, il est parfois nécessaire d'ajuster certains montants provisionnés en fonction des besoins réels,

- d'une urgence (exemple travaux d'assainissement à la Desserte de Versailles datant de début 2024)
- de dossiers non traités antérieurement (travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales au cimetière) et qui entraînent d'autres dépenses en série.

La **fongibilité** des crédits permet de transférer des fonds entre différents postes d'une même section du budget (ex. fonctionnement ou investissement) sans devoir attendre la validation d'une délibération en conseil municipal. Cela apporte plus de réactivité face aux imprévus. Toutefois, ces ajustements sont encadrés :

- Ils sont limités à un pourcentage du budget voté (plafond initial : 7,5 %)
- Ils ne concernent pas les charges de personnel.
- Aucun transfert entre sections différentes n'est possible : impossibilité de déplacer du fonctionnement à l'investissement

Dans un souci de **transparence** et de rigueur budgétaire, nous avons décidé de réduire ce plafond à 5 %. Le manque de communication de l'exécutif précédent sur certaines dépenses et ajustements budgétaires a engendré de l'opacité financière.

- Les dépenses n'étaient pas clairement énoncées.
- Les budgets étaient présentés de manière trop succincte donc peu lisible d'où le recours au grand livre des comptes.
- Les ajustements étaient réalisés sans justification.

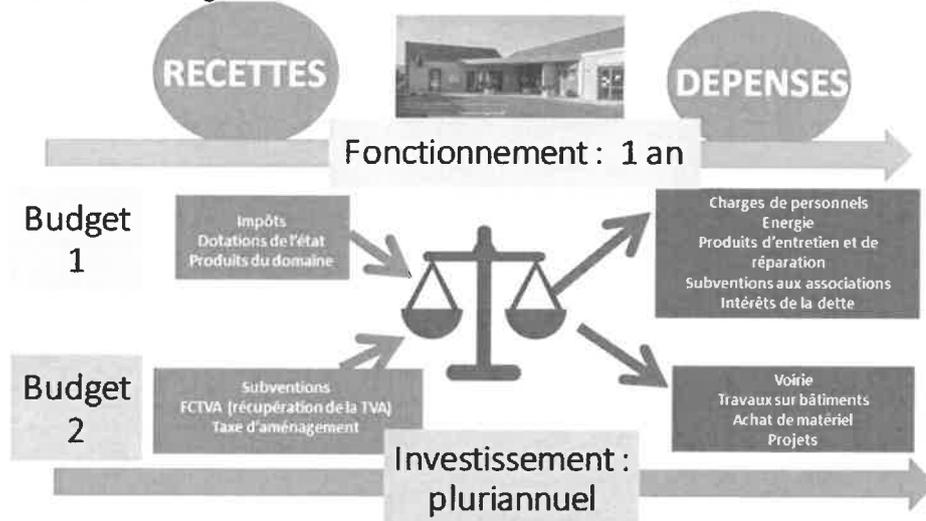
Rappel : le grand livre des comptes est consultable à tout moment par chaque citoyen sur demande.

Aujourd'hui, nous nous engageons à offrir une meilleure lisibilité du budget et à assurer une gestion plus précise des fonds publics. Cette mesure vise à garantir une véritable transparence, qui ne se limite pas à un simple mot utilisé de manière opportuniste, mais repose sur un travail sérieux et rigoureux de **clarification** budgétaire. Par ce terme, nous parlons d'une façon d'agir, de mettre en place des actions concrètes et réelles qui visent un véritable équilibre budgétaire. Nous tenons à rendre ce budget le plus compréhensible possible pour : cette transparence renforce la confiance entre les élus et les conseillers.

## 6. VOTE DU BUDGET 2025

Les **5 grands principes** pour une gestion responsable et démocratique des finances publiques

- Principe d'annualité : le budget est établi pour une année civile et doit être voté avant le 15/04/25.
- Principe d'équilibre : les dépenses doivent être inférieures ou égales aux recettes.
- Principe de spécialité : chaque crédit est affecté à un poste précis (exemple : voirie, écoles, subventions).
- Principe d'universalité : 2 budgets distincts existent :  
Budget de fonctionnement : dépenses courantes (salaires, entretien...)  
Budget d'investissement : travaux, construction d'équipements...  
Chaque budget est scindé en recettes et dépenses.
- Principe de sincérité : Le budget doit être établi sans surestimation ni sous-estimation.

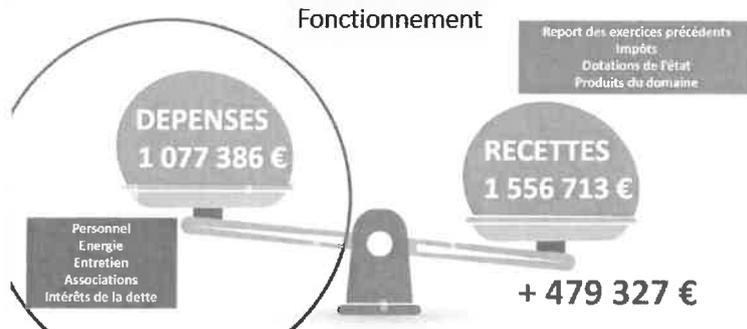


Un immense **merci** à Stéphanie (SG) et Isabelle (IB) pour leur travail colossal pendant 4 mois pour avoir

- revu chaque poste de dépenses
- clarifié les affectations budgétaires : ex, des dépenses de cantine affectées au chapitre téléphonie.
- réaffecté les dépenses aux bons postes budgétaires (ex : « repas des aînés » aujourd'hui classé en relations publiques au lieu de petit équipement)
- analysé les budgets depuis 2022
- dégagé des tendances de dépenses régulières pour élaborer des enveloppes budgétaires raisonnables
- travaillé en collaboration étroite avec la trésorerie d'Oyonnax pour régulariser des impayés, définir des attentes et des critères de travail cadrés
- installé des cadres de fonctionnement plus rigoureux (facturation, régie, calendrier d'actions...)

- assuré une présence hebdomadaire (SG) pour le contrôle des opérations comptables

### Budget prévisionnel 2025



**Concernant le budget de fonctionnement : qui couvre les dépenses courantes et immédiates**

Quelques chiffres qui reviennent chaque année

- Bibliothèque : un budget est régi par la convention départementale (0.50€ par habitant 615€)
- Ecole : un enveloppe allouée par élève (82 € soit 10 500€) + 7 000€ (ordinateurs) + divers travaux
- Rétablissement de la médecine du travail non traitée depuis 2021 : 2 000€
- Prestataire de contrôle-sécurité (UGAP) : 18 000€
- Coût annuel des panneaux photovoltaïques : 1 200€ (contrôle) + 500€ (assurance)
- Entretien des bâtiments : 29 000€
- SDIS : 20 500€
- SIEA (poteaux électriques, logiciel, fibre) : 7 000€
- EIRAD (démoustication) : 5 000€
- Frais allocation chômage : 8 000€ (rupture conventionnelle de contrat signée en 2021 et encourant jusqu'en 2026)
- Police municipale : 7 500€
- Relais Petite Enfance : 1 200€

Des lignes budgétaires créées pour répondre aux besoins réels

- Pertes créances : impayés depuis 2021 (2 000€ + 3 000€ en attente de confirmation)
- Réduction des frais ADECCO de 36 000€ à 15 000€ (en cas de besoin de remplacement)
- Schéma de défense incendie : 15 000€
- Déficit d'investissement 2024 à combler : 225 000€

### Délibération du budget 2025

FONCTIONNEMENT		
Colonne1 -	DEPENSES	BUD
011	Total : Charges à caractère général	352 813.25
012	Total : Charges de personnel et frais assimilés	447 500.00
014	Total : Atténuations de produits	142 400.00
022	Dépenses imprévus	
023	Total : virement à la section d'investissement	479 327.00
042	Total : Opérations ordre transf. Entre sections	21 473.00
65	Total : Autres charges de gestion courantes	92 200.00
66	Total : Charges financières	20 000.00
67	Total : Charges spécifiques	
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000.00
<b>Total : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 556 713.25</b>

**Ecriture comptable de transfert à la section de d'investissement pour équilibrer le budget** ➡ = 1 077 386 €

Délibération 2025

Fonctionnement

**RECETTES**

Le principe d'équilibre entre les recettes et les dépenses

RECETTES		Exercices cumulés	
002	Total : Résultat de fonctionnement reporté (Cumulé au 31/12/2023)	767 118,25 €	75 833,56
	Total : Résultat de l'exercice 2024		3 000,00
13	Total : Atténuations de charges		
042	Total : Opérations ordre transf. Entre sections		
70	Total : Prod. Services, domaine, ventes diverses		73 000,00
73	Total : Impôts et taxes		286 695,00
731	Total : Fiscalité locale %		261 000,00
74	Total : Dotations et participation		154 500,00
75	Total : Autres produits de gestion courante		11 400,00
77	Total : Produits spécifiques		
<b>Total : RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 556 713,25</b>	

### Concernant le budget d'investissement: qui concerne des projets à plus long terme.

Étant donné la remise à plat des budgets et la couverture des créances, il a été décidé une gestion raisonnable et des investissements sur des projets incontournables qui n'avaient pas été pris en charge auparavant :

- Travaux cimetièrre : réfection et création de caniveau afin de stopper l'érosion des concessions due aux eaux pluviales
- Réhabilitation de la salle des fêtes : fuite sur la toiture, grand ménage, équipement.
- Rafraîchissement pour remise en location rapide de l'appartement de la salle polyvalente,
- Sécurisation du parking de l'école,
- Création de trottoirs Brens-Gare pour mutualiser les travaux et minimiser les coûts
- Elagage des routes pour sécuriser les voies

Nous axons aussi nos priorités sur le développement de la communication pour garantir une réelle transparence des informations et rétablir la confiance élus-habitants.

Nous constatons une augmentation massive des flux : + 75 abonnés sur les réseaux, +290 abonnés sur Illiwap, multiplication des feuilles de route (la prochaine est en préparation par Isabelle Santos Cantero et sera distribué le 14 avril 2025 normalement) et des flyers d'information (boîte aux lettres ou panneaux d'affichage).

### 7. DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS : unanimité

### 8. CONVENTION MEDISPACE : unanimité

Il a été constaté en février l'absence de convention médicale pour le suivi des employés municipaux, ce qui a entraîné une absence de visite médicale pour la majorité d'entre eux. Cette situation, connue depuis 2021, n'a été traitée que ponctuellement pour un employé. Or, il s'agit d'une obligation légale de l'employeur. Ce dossier est traité en moins de 6 mois par Norbert Aubrun.

#### Difficultés rencontrées :

- La pénurie de médecins complique la mise en place d'un suivi régulier.
- Le Centre de gestion a refusé la prise en charge en raison d'une saturation des demandes (inscription sur liste d'attente).
- Les prestataires privés contactés, tels que Presta Ain, ont également dû refuser faute de disponibilité.

**Solution envisagée :** Des démarches ont été effectuées auprès de la médecine du travail. La seule option viable identifiée est la signature d'une convention avec Medispace, qui propose un suivi médical des agents par téléconsultation.

#### Modalités du contrat avec Medispace :

- Coût d'adhésion : 1 191,60 €
- Frais de visite : 30 € pour une consultation avec une infirmière, 65 € avec un médecin

**Mise en place :** Une fois la convention signée, Medispace effectuera un bilan des besoins médicaux des employés municipaux. En fonction de ce diagnostic, des visites seront organisées régulièrement (chaque année ou tous les deux ans), garantissant ainsi un suivi adapté et conforme aux obligations légales en matière de santé au travail.

### 9. DELIBERATION CONCERNANT LA SALLE POLYVALENTE : unanimité

Afin d'améliorer la lisibilité et la gestion des locations de la salle polyvalente, le document initial a été scindé en 3 documents distincts

- Règlement de location
- État des lieux
- Contrat de location

**Modifications apportées**

- Evolution dans le contrat de location

Suite à la clôture de la régie, les documents obligatoires pour la location ont évolué : désormais, un RIB et un mandat SEPA sont requis en cas de dégradations, de non-respect des conditions de ménage ou d'annulation (suppression des chèques comme moyen de garantie).

- Modification des conditions de location :

La seconde salle ne peut plus être louée seule en raison de problèmes de chauffage. Elle est uniquement disponible en complément de la première salle.

La location gratuite est toujours possible, mais la limitation de nombre est enlevée. La gratuité sera accordée de manière raisonnable, en fonction du projet présenté.

- Modification dans le contrat de location :

Révision des interdictions pour clarifier les usages non autorisés.

Mise à jour des conditions de sécurité : capacité maximale précisée à 320 personnes debout (160 par salle) + respect du couloir de sécurité.

Téléphonie : seuls les appels d'urgence sont autorisés. En cas d'utilisation non conforme, une pénalité financière sera appliquée via mandat SEPA.

Précision des pénalités liées aux conditions d'annulation.

---

**10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : unanimité**

Rachel Girardot a été embauchée en tant qu'adjointe technique à temps complet, soit 35 heures par semaine, conformément à son contrat ADECCO (pas de pénalité de fin de contrat) pour la période du 10 mars au 11 juillet 2025.

Afin de régulariser sa contractualisation, il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique entretien bâtiment non permanent à temps non complet : ce poste n'est plus nécessaire et sera donc supprimé.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique entretien espaces verts non permanent à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

---

**11. INFORMATIONS DIVERSES**

- Communauté de communes : fonds de concours pour les communes (500 000€)
- Réparation de la fuite du toit de l'ancienne mairie
- Formation 1<sup>er</sup> secours du personnel : l'étude d'une proposition aux bénévoles
- Réunion d'une association pour la gestion des chats errants
- Mise en ligne de la bourse au permis
- Mise en ligne du concours « détail architectural » par l'équipe animation :
- Changement de prestataire de cantine à la rentrée 2025 : Leztroy
- Remplacement de la clôture sur Champstel suite à la chute d'un arbre communal : retours positifs
- Nettoyage des chaises / tables de la salle des fêtes avant l'intervention d'une entreprise semaine du 31 mars
- Rencontre avec le Major Berille : proposition d'une réunion interne pour le dispositif participation citoyenne enclenché en 2018

---

**12. QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 20h40

Le maire,  
Sandrine LACHIZE-PICCINO

Secrétaire de séance,  
Isabelle Bouvet

